

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY



Distr.
LIMITEE
A/C.2/34/L.56
16 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 65 et 98 de l'ordre du jour

ETABLISSEMENTS HUMAINS

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.2/34/L.53

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Au paragraphe 2 du projet de résolution, le Secrétaire général serait prié d'établir, en collaboration avec les organes et institutions spécialisés intéressés des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la Commission économique pour l'Asie occidentale, un rapport complet et analytique sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés.
2. Pour établir le rapport demandé dans le projet de résolution, il faudrait faire appel à des compétences techniques de façon beaucoup plus systématique que pour établir le rapport sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés (A/34/536 et Corr.1) qui a été présenté à l'Assemblée générale comme elle l'avait demandé dans sa résolution 32/171.
3. En outre, ce rapport devrait être établi dans des conditions de temps et de lieux extrêmement contraignantes. Ces conditions ne permettraient pas de procéder à des recherches et enquêtes de fond intensives, qui demandent beaucoup de temps. Le rapport serait nécessairement fondé sur les documents disponibles au sein du système des Nations Unies et sur les renseignements qui pourraient être obtenus dans les pays en cause. Tous les gouvernements concernés seraient priés de fournir toutes les informations dont ils disposent et de prêter leur concours pour ce qui est de fournir et d'obtenir d'autres informations si besoin est. Il faudrait compléter les documents disponibles par des entrevues personnelles et d'autres enquêtes directes, qui exigeront beaucoup de travail sur le terrain.

4. Si l'autorisation de visiter les territoires occupés n'était pas accordée, il serait impossible aux enquêteurs de donner une relation de première main des répercussions sociales et économiques. Celles-ci ne seraient alors évaluées dans le rapport que de manière générale, sur la base de divers indicateurs qu'il faudrait établir à partir des renseignements qui auraient pu être obtenus dans les autres pays intéressés.

5. Etant donné la très grande portée du rapport demandé, il faudrait, pour obtenir une opinion d'experts équilibrée, une équipe de trois consultants, comprenant un aménageur, un économiste et un sociologue, afin qu'ils puissent s'acquitter correctement de la tâche impartie. L'équipe de consultants aurait besoin d'interroger la population locale et de discuter des problèmes en cause avec des notables et des dirigeants; il faudrait donc assurer la possibilité d'une bonne communication en arabe. Comme il n'est pas certain que l'on puisse trouver des experts connaissant suffisamment l'arabe, il faudra prévoir des interprètes et des traducteurs.

6. On considère que ce travail exigerait au total 14 mois de travail de consultants. Pour rassembler des données, et notamment interroger des témoins, l'un des consultants - le chef de l'équipe - se rendrait deux fois dans les pays du Moyen-Orient concernés, tandis que les deux autres consultants s'y rendraient une fois. Ils seraient assistés au cours de leur voyage dans ces pays par un fonctionnaire de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou de la Commission économique pour l'Asie occidentale, ainsi que par trois interprètes, chaque consultant pouvant avoir à se consacrer à des aspects différents de l'enquête.

7. Les dépenses correspondantes se répartiraient comme suit :

	<u>Coût</u>
	(En dollars)
<u>Consultants</u>	
Quatorze mois de travail, y compris les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance	70 000
<u>Fonctionnaire de l'UNRWA ou de la CEAO</u>	
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance	5 500
<u>Interprètes</u>	
Traitement	24 700
Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance	<u>7 000</u>
	31 700

Coût
 (En dollars)

Travaux contractuels de traduction en anglais
des documents de base réunis

400 pages à partir de l'arabe et 100 pages à partir de l'hébreu	12 000	12 000
		<hr/>
Total		119 200
		<hr/> <hr/>

8. En résumé, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/34/L.53, il faudrait prévoir au projet de budget-programme pour 1980-1981 des crédits supplémentaires d'un montant total de 119 200 dollars.

9. En outre, il faudrait ouvrir au chapitre _____, pour la préparation en six langues du rapport des experts (50 pages), un crédit d'un montant de 20 300 dollars, se répartissant comme suit :

Préparation du rapport

	<u>Nombre de</u> <u>personnes</u>	<u>Nombre</u> <u>de</u> <u>jours</u>	<u>Taux</u> <u>journalier</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
Traduction	10	5	171	8 550
Révision	5	5	190	4 750
Dactylographie	11	5	69	3 800
				<hr/>
				17 100
				<hr/>
Reproduction et distribution ...				3 200
				<hr/>
Total				20 300
				<hr/> <hr/>

10. Les coûts des services de conférence indiqués ci-dessus ont été calculés sur la base du "coût intégral", c'est-à-dire en partant de l'hypothèse qu'aucun service à assurer ne pourra l'être par le personnel en poste. Si des crédits supplémentaires sont nécessaires, ils figureront dans l'état récapitulatif qui est en cours de préparation et dans lequel seront indiqués tous les crédits supplémentaires à ouvrir au chapitre du budget concernant le Département des conférences.
